

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2017

### OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-sept, le 27 mars à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à l'Espace Buxéria, à La Boissière du Doré, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

#### Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN M. Aymar RIVALLIN Mme Janik RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN	M. Thierry AGASSE M. Patrick BALEYDIER Mme Nathalie BOUCHER M. Maurice BOUHIER Mme Anne CHOBLET M. Paul CORBET M. Stéphane MABIT Mme Laurence MENARD M. Alain SABOURIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIWINSKI	

#### Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN M. Benoît COUTEAU M. Jérôme LETOURNEAU M. Jean-Paul RICHARD	M. Pierre BERTIN M. Jérôme MARCHAIS M. Jean-Marie POUPELIN M. Joël BARAUD

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND	

#### Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Jean-Paul RICHARD donne pouvoir à Mme Nelly SORIN	M. Pierre BERTIN donne pouvoir à M. Stéphane MABIT

Communes de Vertou
M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Mme Michèle LE STER

#### Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSET et Christelle GUIHÉRY

**Date de convocation :** 20 mars 2017

**Nombre de membres :** 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 22 présents  
25 votants (dont 3 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 22 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 25 votants

### **1- Débat d'orientation budgétaire 2017**

A l'unanimité, les membres du comité syndical de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2017 qui s'est tenu sur la base d'un rapport présentant ces orientations.

### **2- Modification du régime indemnitaire**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé

### **3- Indemnités des élus**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de :

- fixer l'indemnité de fonction brute mensuelle du Président à 15.79 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- fixer l'indemnité de fonction brute mensuelle des Vice-présidents à 5,35 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale. Sont concernés : Patrick Baleyrier, Aymar Rivallin, Michèle Le Ster, Paul Corbet, Jérôme Marchais, Claude Cesbron,
- verser les indemnités à compter du 6 mars 2017, date d'installation du comité syndical.

### **4- Délégation au Président**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de déléguer au Président, les actes susvisés conformément à l'article L 5211.10 du code général des collectivités territoriales.

### **5- Délégation au bureau**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de déléguer au bureau les attributions du comité syndical suivantes : La fixation des prix des tarifs de la boutique du musée

### **6- Délégation de pouvoir du Président relative aux avis sur certains documents d'urbanisme et opérations d'aménagement**

A l'unanimité des votants, et conformément à l'article L 5211.10 du code général des collectivités territoriales, et en complément aux actes déjà délégués par le comité syndical au Président (délibération 17.03.07 du 27 mars 2017), les membres du comité syndical décident :

- de déléguer au Président les avis du SCoT sur les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement mentionnés ci-dessus à condition que ces projets ne portent pas atteinte aux orientations générales du SCoT,
- d'autoriser le Président à subdéléguer au vice-Président en charge du SCoT les actes énumérés ci-dessus.

### **7- Représentation du Syndicat au comité de suivi du site de l'Ecarpière à Gétigné**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider la désignation de Gérard Esnault en tant que représentant du Syndicat au comité de suivi du site de l'Ecarpière à Gétigné

### **8- Désignation d'un représentant du syndicat à la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de reconduire M. Thierry Agasse, en tant que titulaire, et Mme Christelle Braud, en tant que suppléante, à la CLE du SAGE de l'Estuaire de la Loire.

### **9- Poste d'animateur du conseil de développement : modification de l'indice de rémunération**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de fixer la rémunération de l'animateur du Conseil de Développement sur un indice compris entre Indice brut 618 – indice majoré 518 et indice brut 810 indice majoré 664.

### **10- Horaires d'ouverture du musée**

A l'unanimité des votants du pôle Culture-Pah, les membres du comité syndical décident de valider les horaires d'ouverture du musée.

### **11- Tarifs boutique**

A l'unanimité des votants du pôle Culture-Pah, les membres du comité syndical décident de valider les tarifs.

## **12- Convention TEPCV**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de valider la convention et d'autoriser le Président à la signer.

## **13- NCR 2015-2018 : Demande de subvention pour l'animation du conseil de développement**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de valider le plan de financement prévisionnel, et d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires.

## **14- Désignation d'un représentant du SCoT du Pays du Vignoble Nantais aux réunions d'association à l'élaboration du PLU de Sèvremoine**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de désigner Patrick Baleyrier comme représentant du SCoT du Pays du Vignoble Nantais aux réunions d'association du PLU de Sèvremoine

## **15- Désignation d'un représentant du SCoT du Pays du Vignoble Nantais aux réunions d'association à l'élaboration des PLUi de la Communauté de communes Montaigu-Rocherservière**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de désigner Patrick Baleyrier comme représentant du SCoT du Pays du Vignoble Nantais aux réunions d'association des 2 PLU-i de la nouvelle Communauté de Communes Montaigu-Rocherservière.

**Pour visa**

**Le Président**

**François GUILLOT**

